Services à la population: accessibilité entre 1998 et 2001



La série «Statistique de la Suisse» publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS) couvre les domaines suivants:

- **0** Bases statistiques et produits généraux
- 1 Population
- **2** Espace et environnement
- 3 Vie active et rémunération du travail
- 4 Economie nationale
- 5 Prix
- 6 Industrie et services
- 7 Agriculture et sylviculture
- 8 Energie
- **9** Construction et logement
- 10 Tourisme
- **11** Transports et communications
- **12** Monnaie, banques, assurances
- **13** Protection sociale
- 14 Santé
- **15** Education et science
- 16 Culture, société de l'information, sport
- 17 Politique
- **18** Administration et finances publiques
- 19 Criminalité et droit pénal
- 20 Situation économique et sociale de la population
- 21 Développement durable et disparités régionales et internationales

Services à la population: accessibilité entre 1998 et 2001

Rédaction Laurent Zecha, Barbara Jeanneret, OFS

Editeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Complément d'information: Barbara Jeanneret, OFS, tél. 032 713 62 91

E-mail: barbara.jeanneret@bfs.admin.ch

Auteur: Laurent Zecha, Barbara Jeanneret, OFS

Diffusion: Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel

tél. 032 713 60 60 / fax 032 713 60 61 / e-mail: order@bfs.admin.ch

Numéro de commande: 733-0601

Prix: Gratuit

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 21 Développement durable et disparités régionales et internationales

Langue du texte original: Allemand

Traduction: Services linguistiques de l'OFS

Page de couverture: Roland Hirter, Bern

Graphisme/Layout: OFS

Copyright: OFS, Neuchâtel 2006

La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,

si la source est mentionnée

ISBN: 3-303-21022-5

Table des matières

5
7
7
8
8
11
12
15
17
17
40
19
20
23

Résumé

La Suisse est dans l'ensemble bien dotée en services, auxquels la majorité de la population peut accéder sans difficultés. Il n'en demeure pas moins que tous les habitants ne bénéficient pas des mêmes facilités. On observe ainsi de grandes disparités entre les services considérés et les parts de la population qui y ont accès plus ou moins facilement. Les restaurants, par exemple, qui se situent dans un rayon de 430 m en moyenne, sont d'accès très aisé. Plus de 90% des habitants ont moins d'un kilomètre à parcourir jusqu'au restaurant le plus proche. A l'opposé, les cinémas sont plus éloignés (6600 m). Seulement 15% de la population ont un cinéma à moins d'un kilomètre de leur domicile.

Les zones urbaines sont en général mieux dotées que les zones rurales, mais ce clivage ville/campagne n'est pas aussi marqué pour tous les services. Ainsi, si l'on considère la distance moyenne à parcourir jusqu'au prochain bureau de poste, l'écart entre les centres urbains et les zones rurales se chiffre à +288 m (+41%); mais dans le cas des cabinets médicaux, l'écart atteint +1500 m (+347%). Deux indices d'inégalités développés dans le cadre de cette analyse permettent de mettre en évidence ces disparités.

Les communes rurales se démarquent toutes par une moins bonne accessibilité des services. A l'inverse, les communes proches des centres et celles à revenus élevés bénéficient d'excellentes conditions. Les communes touristiques occupent quant à elles une position intermédiaire, l'accessibilité pouvant être bonne ou, au contraire, assez difficile selon les services considérés.

Les évolutions observées de 1998 à 2001 ne permettent pas de tirer de conclusions pour l'ensemble des services pris en compte. Elles font toutefois ressortir deux tendances opposées: la distance moyenne jusqu'au magasin d'alimentation ou au restaurant le plus proche s'est accrue en Suisse de respectivement 8% et 2%, alors que l'accessibilité des cinémas (-7%) et des crèches (-14%) s'est nettement améliorée durant la même période.

L'indice d'accessibilité calculé dans le cadre de la présente analyse a été établi à partir de l'accessibilité moyenne de 22 services. Il indique l'accessibilité générale de ces derniers selon différents niveaux géographiques et forme une synthèse des résultats obtenus.

La présente publication est consacrée à l'accessibilité des services en Suisse, différents niveaux géographiques (ville/campagne, types de communes, régions MS) faisant l'objet de l'étude. Elle s'inscrit dans la série des analyses de la section Analyses spatiales de l'Office fédéral de la statistique, qui visent à décrire et à visualiser les disparités régionales en Suisse. Cette étude repose principalement sur les données des recensements des entreprises de 1998 et 2001 et sur les données du recensement de la population de l'an 2000.

Une analyse de l'accessibilité des services

La progression de la mobilité et les nouvelles technologies de la communication réduisent les distances. La mondialisation croissante se traduit par une évolution des besoins et des habitudes de la société qui transforme les espaces de travail et de vie. Le choix des implantations obéit à de nouveaux critères, les distances changent, et avec elles l'accessibilité. C'est dans ce contexte que s'inscrit la présente étude de la section Analyses spatiales de l'OFS, consacrée à l'accessibilité des services à la population¹.

En comparaison avec d'autres pays d'Europe occidentale, la plupart des services proposés en Suisse sont relativement faciles d'accès. La situation n'est cependant pas la même pour tous les services ni dans toutes les régions. On observe en effet des différences régionales plus ou moins marquées pour tous les services. En moyenne, les habitants des régions périphériques doivent parcourir de plus grandes distances pour aller au cinéma p.ex. que ceux d'un centre urbain. Même si elle est évidente, cette constatation soulève certaines questions: quelle est la distance moyenne jusqu'au service le plus proche? Comment l'accessibilité se présente-t-elle dans l'espace? Autrement dit, quelle part de la population profite d'une meilleure accessibilité et où? Existe-t-il des disparités régionales marquantes et comment l'accessibilité a-t-elle évolué durant les dernières années?

La présente étude fournit des informations sur l'accessibilité des services en 2001 et son évolution de 1998 à 2001 à différents niveaux d'analyse territoriale. Dans une première étape, les distances ont été calculées sur la base du réseau routier². L'analyse du réseau des transports publics (horaires compris), qui exige un travail supplémentaire considérable, devra faire l'objet de travaux futurs.

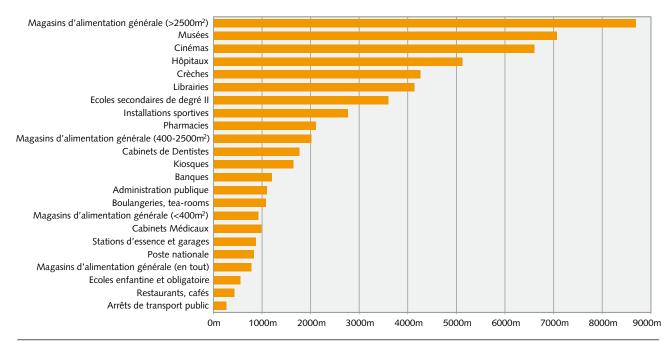
Des services pour la palette des besoins quotidiens

Une bonne accessibilité des services est souvent synonyme de meilleure qualité de vie et peut de ce fait jouer un rôle essentiel dans le choix d'un lieu de domicile. Les auteurs de la présente étude ont donc veillé à ce que l'éventail des services retenus soit aussi large que possible pour tenir compte des besoins divers de la population. Sont donc compris les services du domaine des transports, de l'éducation, des finances et de la santé ainsi que de l'hôtellerie-restauration, des loisirs et du commerce de détail.

La figure 1 offre un aperçu des services analysés et de leur accessibilité moyenne en 2001. On constate des différences particulièrement marquées sur ce plan: en 2001, la population suisse devait parcourir une moyenne de 5128 m pour se rendre à l'hôpital le plus proche, alors que la distance moyenne jusqu'au prochain cabinet médical était 5 fois moindre (989 m). Ces écarts importants reflètent dans une certaine mesure le besoin correspondant à chaque service, autrement dit la fréquence à laquelle la population y recourt pour satisfaire un besoin: la grande majorité de la population sollicite plus souvent les services des magasins d'alimentation générale, des bureaux de poste, etc. que ceux des musées et des crèches, p.ex. En conséquence, abstraction faite des situations de demande excédentaire et de pénurie, leur accessibilité est généralement meilleure en moyenne nationale.

La notion de services à la population correspond à une définition large du service public: elle englobe non seulement la Poste, les télécommunications, l'énergie, les routes et les transports publics mais aussi d'autres services, publics ou privés, comme les magasins d'alimentation, les services de santé, les écoles, les services culturels, etc.

² Voir notes méthodologiques, p. 20



Source: OFS, Geostat, ARE

Tous les habitants ne sont pas sur un pied d'égalité

La mise en parallèle de l'accessibilité des services et de la population est intéressante, dans la mesure où elle permet de définir une véritable «limite d'accessibilité»: le kilomètre. C'est en effet la distance que la plupart des gens parcourent à pied ou à vélo sans difficulté, alors que pour les distances supérieures, ils recourent dans de nombreux cas à la voiture – plus de 80% de tous les ménages suisses en possèdent une³ – ou aux transports publics.

La **figure 2** indique la part de la population qui doit parcourir un kilomètre au plus pour atteindre un service: en Suisse, 92% des habitants sont domiciliés à un kilomètre ou moins d'un restaurant ou d'un café. Les écoles enfantine et obligatoire sont elles aussi aisément accessibles (88% de la population), suivies par les stations d'essence et les garages (82%) et par les magasins d'alimentation générale (79%). En revanche, 29% seulement de la population habite à un kilomètre ou moins d'une école secondaire de degré II. L'accès aux cinémas et aux librairies, p.ex., nécessite lui aussi des déplacements sur de plus longues distances: 25% de la population seulement dispose d'une librairie à proximité de son domicile, et 14% seulement d'un cinéma.

Les magasins d'alimentation servent ici d'exemple pour illustrer les répartitions régionales. La **carte 1** montre – par régions MS⁴ – la part de la population habitant à 1 km ou moins du magasin d'alimentation le plus proche. Tous les magasins d'alimentation y sont pris en compte indépendamment de leur surface de vente.

On constate que l'accessibilité est très bonne dans les agglomérations et les grandes régions touristiques. En revanche, dans les zones d'habitat dispersé des Préalpes tout comme dans les environs du lac de Morat et dans le Weinland zurichois, la majorité de la population doit parcourir plus d'un kilomètre pour atteindre le magasin d'alimentation générale le plus proche.

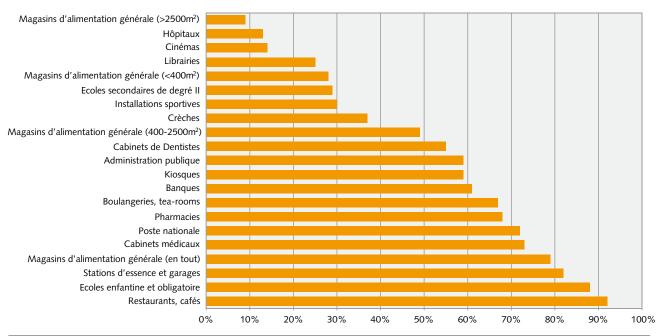
Il y a centre et centre

La règle qui veut que les centres se distinguent par une très bonne accessibilité des services et que cette caractéristique diminue à mesure que l'on se dirige vers la périphérie se vérifie de manière générale. Toutefois, une analyse plus détaillée révèle entre les centres des disparités qui nécessitent une différenciation. En effet, tous les centres n'ont pas les mêmes exigences, ce qui se reflète dans leur dotation en services.

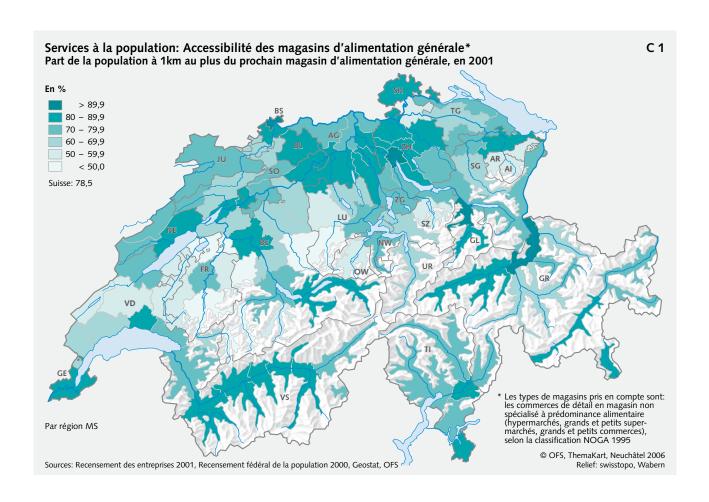
³ La mobilité en Suisse, ARE & OFS, 2001, p. 22

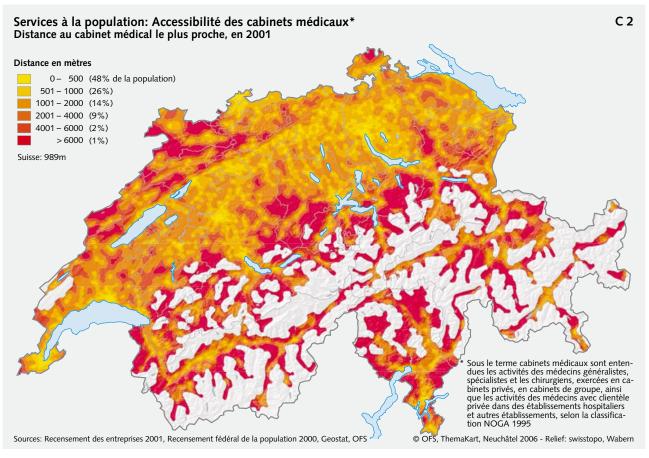
⁴ Voir notes méthodologiques, p. 20

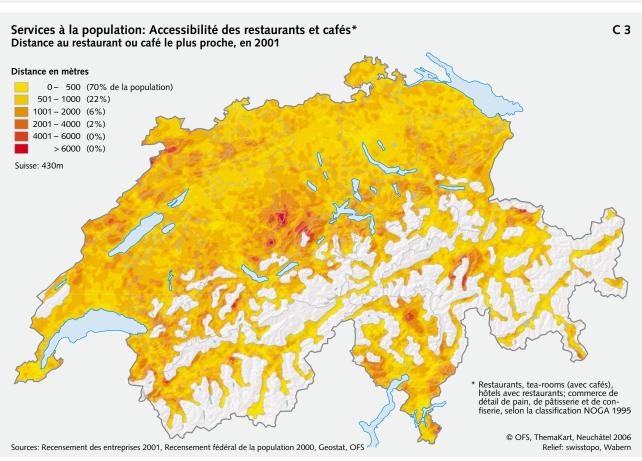
Part de la population faisant 1km au plus pour atteindre le prochain service, en 2001



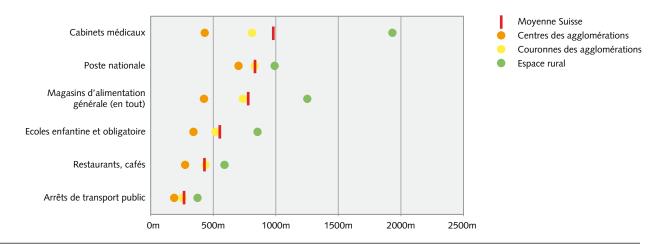
Source: OFS, Geostat © Office fédéral de la statistique (OFS)







Distance moyenne au prochain service en mètres, en 2001



Source: OFS, Geostat, ARE

Les cartes 2 & 3 montrent la répartition territoriale de l'accessibilité à l'exemple des cabinets médicaux pour l'une, et des restaurants et cafés pour l'autre. On remarque immédiatement l'accessibilité très homogène des restaurants et cafés dans l'ensemble de la Suisse ou presque. En outre, les deux cartes montrent que l'accessibilité est excellente notamment dans les grandes agglomérations urbaines - Genève, Lausanne, Berne, Bâle, Zurich et Lugano. Lorsqu'on les compare, une caractéristique frappe en ce qui concerne les zones touristiques du Valais, du Tessin et des Grisons: alors que les cafés et restaurants sont présents dans l'ensemble des régions à vocation touristique (val d'Arolla, Mattertal, vallée de Saas, Val Bedretto, Val Bavona, Val Lavizzara, Val Sursess, Surselva, région de Davos, St-Moritz, etc.) plus on monte dans la vallée, plus l'accessibilité s'améliore –, les cabinets médicaux sont essentiellement limités aux localités plus importantes comme Sion, Loèche, Brigue, Locarno, Bellinzone, Coire, etc. et leur accessibilité diminue à mesure que l'on pénètre dans les régions touristiques.

Cet exemple démontre que la dotation en services diffère d'une région à l'autre: une bonne accessibilité des magasins d'alimentation générale, p.ex., dans une zone n'est pas obligatoirement synonyme d'une bonne accessibilité des cabinets de dentistes.

La campagne n'est pas toujours défavorisée

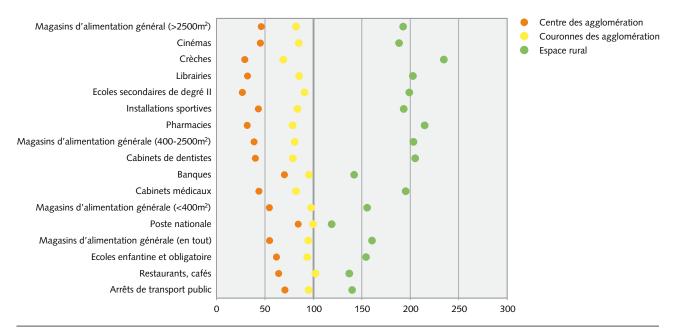
Les **cartes 2 & 3** illustrent les disparités en matière d'accessibilité des services entre les zones rurales et urbaines⁵. Cependant, la **figure 3** montre que le contraste entre la campagne et la ville n'est pas aussi marqué pour tous les services: en 2001, la distance moyenne jusqu'au bureau de poste le plus proche, p.ex., s'élèvait en Suisse à 834 m. Elle était de 702 m dans les centres des agglomérations, de 830 m dans les couronnes des agglomérations et de 990 m en région rurale (soit 156 m ou 18,7% de plus qu'en moyenne suisse).

Dans le cas des cabinets médicaux, la situation est différente: la distance moyenne jusqu'au cabinet médical le plus proche est de 989 m en agglomération et de 1932 m en région rurale, soit 943 m (95%) de plus.

Donc, en moyenne, le fait d'habiter en centre-ville, dans une couronne d'agglomération ou dans une zone périphérique a peu d'importance si l'on veut se rendre dans un bureau de poste, dans un restaurant ou à un arrêt de transport public⁶: la différence de distance est relativement faible et l'accessibilité donc relativement équilibrée. La situation est différente en ce qui concerne les magasins d'alimentation générale et les cabinets médicaux: dans leur cas, l'écart de distance ville-campagne peut être multiplié.

⁵ Voir notes méthodologiques, p. 20

Bien qu'en Suisse, le nombre des arrêts de transport public par habitant soit relativement équilibré, leur qualité (nature du transport public, fréquence, accessibilité pour les piétons) diminue nettement à mesure que l'on s'éloigne des centres. Voir étude thématique U6: L'approvisionnement de base – Monitoring de l'espace rural suisse, ARE, 2006, p. 10 ss.



Source: OFS, Geostat, ARE

La figure 4 souligne cette particularité. Elle montre l'écart moyen de la distance jusqu'au service le plus proche pour 3 types d'espace (centres des agglomérations, couronnes des agglomérations et région rurale) par rapport à la moyenne suisse (indice 100). Cette analyse relative révèle qu'en comparaison avec la moyenne suisse, la distance pour atteindre certains services est plus de deux fois supérieure dans les régions rurales. Dans ces dernières, se rendre dans une pharmacie, p.ex., nécessite un parcours 2 fois plus long (+2421 m) qu'en moyenne suisse et 3 fois supérieur (+3863 m) à celui qu'effectuent les habitants des centres d'agglomération. Par contre, toujours en région rurale, la distance jusqu'à la prochaine banque est supérieure d'environ 1,4 fois (+545 m) à la moyenne suisse et d'environ 1,7 fois (+934 m) à celle à parcourir dans les centres des agglomérations.

La dotation en services diffère selon le type de commune

La **figure 5**, qui repose sur une classification en neuf types de communes⁷, donne une image encore plus différenciée. L'élément frappant est ici également l'accessibilité relativement homogène des bureaux de poste et, dans une mesure moindre, des banques par rapport, p.ex. aux installations sportives et aux cabinets de dentistes. La

même figure montre aussi une accessibilité plus difficile dans tous les types de communes à caractère rural: pour accéder à une installation sportive ou à un cabinet de dentiste, les habitants des communes agricoles, p.ex., doivent en moyenne parcourir des distances 3 à 4 fois supérieures aux trajets moyens de la population suisse.

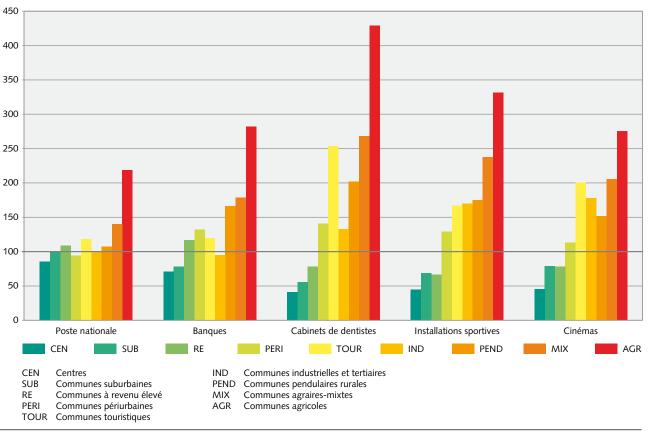
Les différences de dotation en services entre les types de communes sont manifestes elles aussi: dans les communes touristiques, p.ex., l'accessibilité relativement bonne des banques et des installations sportives reflète dans une certaine mesure – contrairement à celle considérablement plus difficile des cabinets de dentistes et des cinémas – la nécessité de ces services dans ce type de commune. La situation est évidemment tout autre dans les centres-villes, où l'accessibilité de tous les services est comparativement excellente.

La **figure 6** indique les parts respectives de la population concernée pour les 9 types de communes. Les exemples illustrés ici sont les écoles enfantine et obligatoire, les écoles secondaires de degré II et les crèches⁸.

La présence d'un petit nombre de colonnes élevées dans un groupe de communes signifie que ces dernières présentent un profil équilibré pour le service en question, autrement dit que la majorité des habitants de ce type

⁷ Voir notes méthodologiques, p. 20

Dans cet exemple, un calcul en fonction des tranches d'âge serait intéressant, car les enfants ne constituent pas une part identique de la population dans tous les types de communes.

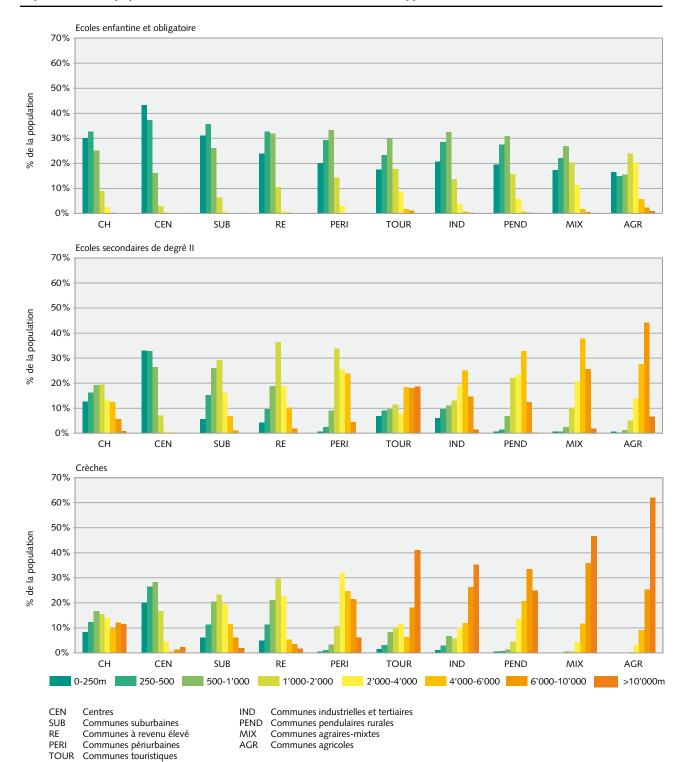


Source: OFS, Geostat © Office fédéral de la statistique (OFS)

de commune doivent parcourir une distance moyenne égale jusqu'au service le plus proche. Ainsi dans les centres, les écoles enfantine et obligatoire, p.ex., se situent à une distance de 250 m pour 43% des habitants, à 500 m pour 80% d'entre eux et à 1000 m pour 96%. Dans les communes suburbaines, les parts respectives de la population bénéficiant des mêmes distances sont de 31%, 67% et 93%.

En revanche, les crèches ne sont que difficilement accessibles pour la plupart des habitants de certains types de communes: pour 35% de la population des communes industrielles et tertiaires, 41% de celle des communes touristiques, 46% de celle des communes agraires-mixtes et 62% de celle des communes agricoles, la distance jusqu'à la crèche la plus proche est supérieure à 10 km. Il est toutefois probable que dans les communes où l'accès aux crèches est plus difficile, ce service est plus fréquemment proposé par des membres de la famille ou des connaissances.

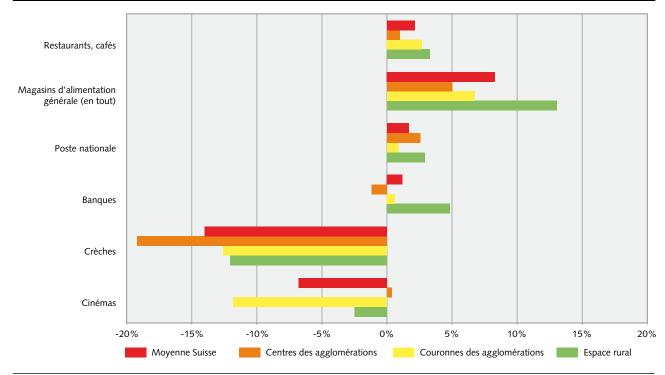
Une plus grande régularité de la hauteur des colonnes pour un type de commune signale l'hétérogénéité, autrement dit que l'accessibilité du service en question est très disparate parmi les communes de ce type. L'exemple des écoles secondaires du degré II dans les communes touristiques l'illustre: alors que l'accès à une école secondaire est relativement difficile pour la population d'une commune touristique (la distance est supérieure à 4000 m pour 55% des habitants), le trajet est inférieur à 2000 m pour 37% des habitants et de moins d'un kilomètre pour 26%.



Aide de lecture: les couleurs utilisées reflètent l'accessibilité des services en fonction des différentes catégories de distance: de bonnes accessibilités pour les teintes verte foncée à verte claire à relativement mauvaise pour le jaune à orange foncé. La hauteur des colonnes dans un type de commune traduit la part de population concernée par ces degrés d'accessibilité.

Source: OFS, Geostat © Office fédéral de la statistique (OFS)

Distance moyenne au prochain établissement, évolution de 1998 à 2001 (en %)



Source: OFS, Geostat © Office fédéral de la statistique (OFS)

Evolution de 1998 à 2001

Les tendances d'évolution de l'accessibilité des services ont été analysées sur la base de données des années 1998 et 2001⁹. Durant cet intervalle de 3 ans, aucun changement notable n'est intervenu pour la plupart des services. Par ailleurs, les modifications de moindre ampleur doivent être considérées avec une certaine réserve, car elles pourraient être entachées d'imprécisions méthodologiques. La présente étude se limite donc aux services dont l'évolution comporte une certaine significativité et une fiabilité des données.

La figure 7 montre l'évolution de la distance de certains services pour les centres des agglomérations, les couronnes des agglomérations et les régions rurales entre 1998 et 2001. Alors que dans le cas des cinémas, c'est surtout les couronnes des agglomérations qui bénéficient d'une réduction des distances moyennes (-12%; -750 m), l'accessibilité s'améliore également en région rurale (-2%; -314 m). Cette situation pourrait être due à l'essor des multiplexes dans les banlieues.

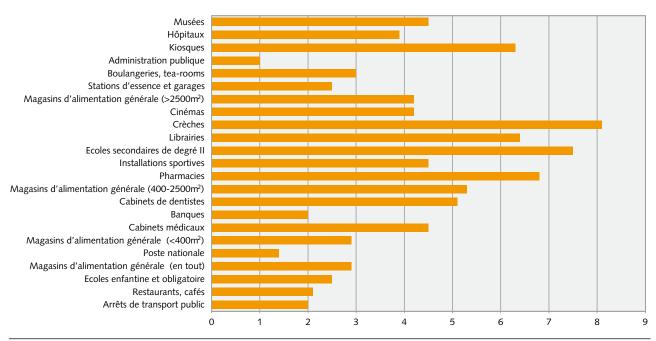
Le nombre toujours plus grand d'enfants dont les deux parents exercent une activité professionnelle est un phénomène qui génère entre autres un besoin croissant de crèches. On observe en Suisse une amélioration de l'accessibilité des crèches entre 1998 et 2001: durant ces 3 ans, la distance moyenne jusqu'à la crèche la plus proche a diminué de 14% (-694 m), et même de 19% (-294 m) dans les centres des agglomérations.

Les restructurations dues à l'évolution du contexte économique et aux nouvelles technologies ont incité entre autres le secteur financier à revoir l'implantation de ses succursales et à s'adapter aux attentes du marché. La vague de fermetures de succursales de banques et de bureaux de poste qui a débuté il y a plusieurs années se traduit également par une légère dégradation de l'accessibilité aux services en question entre 1998 et 2001. Cela étant, tant la poste nationale que les banques restent très faciles d'accès par rapport à d'autres établissements. Par ailleurs, en ce qui concerne les banques, une délocalisation des succursales rurales dans les centres des agglomérations semble avoir eu lieu.

Les changements sont plus marqués pour les magasins d'alimentation générale: en 3 ans, la distance moyenne à parcourir en Suisse pour les atteindre a augmenté de plus de 8% (+60 m), voire de 13% (+144 m) dans les régions rurales. Une tendance à une moins bonne accessibilité se dessine également dans le cas des restaurants et cafés.

⁹ Voir notes méthodologiques, p. 20

G 8

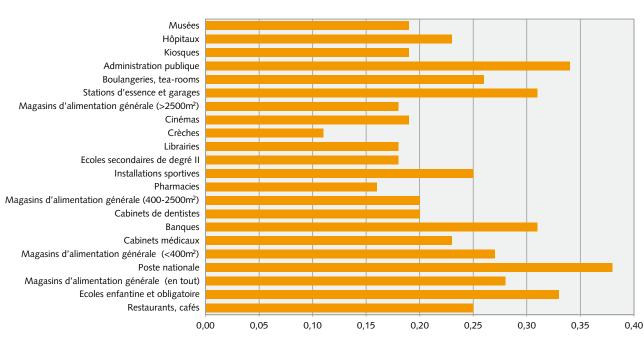


Source: OFS, Geostat, ARE

Indice d'inégalité de l'accessibilité entre les parts de population, en 2001

Distance moyenne pour 25% de la population contre distance moyenne pour 75% de la population

G 9



Source: OFS, Geostat © Office fédéral de la statistique (OFS)

Disparités ville - campagne

Deux indices ont été utilisés pour révéler les disparités entre zones rurales et urbaines pour l'un et entre parts de la population pour l'autre.

L'indice illustré dans la **figure 8** montre les inégalités entre régions rurales et centres des agglomérations. Il est obtenu en divisant la distance moyenne jusqu'au service le plus proche en région rurale par la distance moyenne jusqu'au même service dans les centres des agglomérations. Les valeurs élevées comme celles des kiosques (6,3), des crèches (8,1), des écoles secondaires de degré II (7,5) et des pharmacies (6,8) indiquent l'existence d'un profond fossé entre zones rurales et urbaines. Les valeurs faibles comme celles des services de l'administration publique (1.0), des banques (2.0), des bureaux de poste (1.4) ou des arrêts de transport public (2.0) montrent une relation plus homogène entre la ville et la campagne.

L'indice d'inégalité entre parts de la population brosse un tableau presque inverse: la **figure 9** illustre le rapport entre les distances moyennes que 25% et 75% de la population doivent parcourir pour atteindre le service le plus proche. Les valeurs proches de 0 indiquent une inégalité maximale dans une région ou autrement dit que 25% de ses habitants doivent parcourir une distance nettement inférieure que les 75% restants. Les valeurs proches de 1 indiquent une relation équilibrée entre les parts de la population: pour une valeur d'indice théorique de 1, les 25% et les 75% de la population parcourraient la même distance jusqu'au prochain service.

L'accessibilité des services - synthèse

Il ressort de ce qui précède que l'accessibilité est plus ou moins bonne selon les services dans une même région: une courte distance jusqu'à la pharmacie la plus proche n'est pas obligatoirement synonyme d'une courte distance jusqu'à la prochaine librairie. Indépendamment de la nature des services, il est donc intéressant d'analyser la dotation totale d'une région en services.

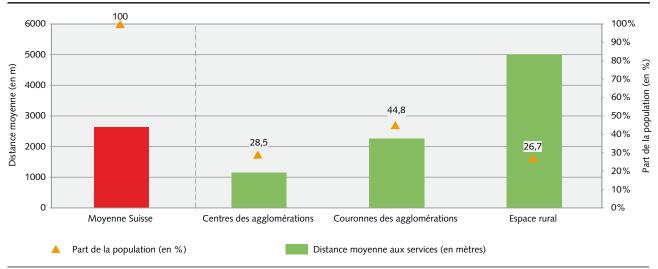
Cette considération a donné lieu au calcul d'un indice d'accessibilité condensant les distances moyennes des 22 services de la **figure 1** (sans double imputation des magasins d'alimentation générale) en une seule valeur. L'éventail des services retenus couvre un grand nombre des divers besoins quotidiens de la population. Cet indice exprime donc de manière tout à fait générale l'accessibilité moyenne des services dans une région.

La **figure 10** illustre cet indice d'accessibilité pour les centres des agglomérations, les couronnes des agglomérations et les régions rurales, en précisant pour chacune de ces unités spatiales les parts respectives de population.

Selon la méthode indiquée ci-dessus, la distance moyenne jusqu'au service le plus proche est de 2643 m pour la Suisse. Alors que dans les centres des agglomérations, qui abritent 28,5% de la population, l'accessibilité moyenne est de 1145 m, dans les régions rurales, dont la part de la population est presque égale (26,7%), cette distance est multipliée par plus de 4 (4998 m). Les 44,8% de la population suisse qui habitent dans les communes des couronnes des agglomérations doivent parcourir une moyenne de 2263 m pour atteindre le service le plus proche.

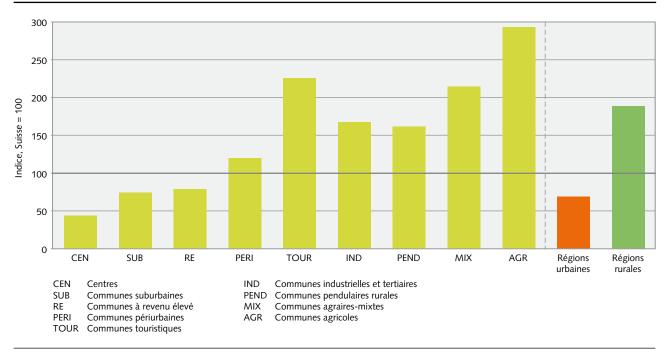
Indice d'accessibilité et part de la population, 2001 Distance moyenne calculée sur 22 services





Source: OFS, Geostat, ARE

© Office fédéral de la statistique (OFS)



Source: OFS, Geostat, ARE © Office fédéral de la statistique (OFS)

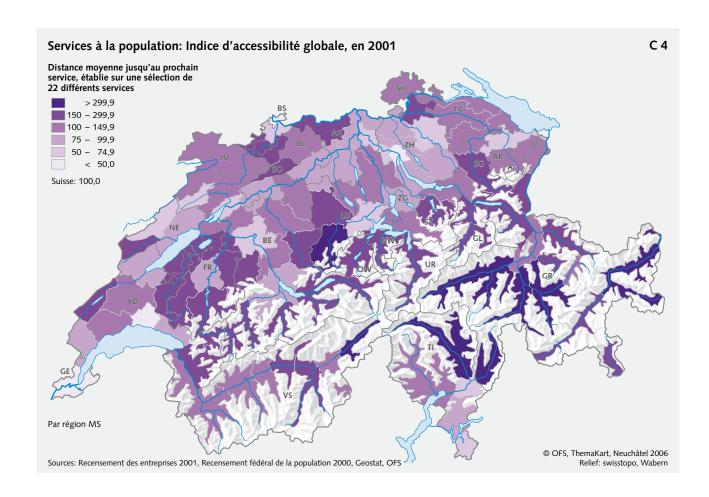
La **figure 11**, qui fait la distinction entre types de communes, offre une analyse plus détaillée. Elle illustre l'écart entre l'indice d'accessibilité et la moyenne suisse (indice 100) pour les 9 types de communes et pour les zones urbaines et rurales en général.

La disparité d'accessibilité entre les régions y apparaît encore plus clairement que dans la figure 10: l'indice d'accessibilité des communes agricoles est environ 6,5 fois plus élevé que celui des centres. La distance moyenne jusqu'au service le plus proche étant de 1163 m dans les centres et de 7746 m dans les communes agricoles, la différence de distance entre les deux types de communes s'établit à 6583 m. La diminution de l'accessibilité à mesure que l'on s'éloigne des centres-villes (en passant, dans l'ordre, des centres aux communes suburbaines, puis aux communes périurbaines, aux communes pendulaires rurales et aux communes agricoles) est particulièrement frappante, tout comme l'accessibilité relativement difficile dans les communes touristiques. Bien que les régions touristiques, notamment les plus grandes, bénéficient d'une excellente dotation en ce qui concerne certains services, la présence plus rare d'autres services, comme par exemple les écoles de degré secondaire II et les crèches - dont la présence n'est pas toujours essentielle pour le tourisme - exerce logiquement

dans leur cas une influence négative. En outre, le grand nombre de petits lieux touristiques mal desservis – p.ex. dans les vallées alpines reculées – exerce lui aussi un effet négatif sur l'accessibilité générale dans ce type de communes.

Enfin, la répartition territoriale de l'accessibilité générale est illustrée par l'application de l'indice d'accessibilité aux 106 régions MS de la Suisse¹⁰. Les résultats sont présentés sur la **carte 4**.

¹⁰ Voir notes méthodologiques, p. 20



Perspectives

La présente publication expose les premiers résultats concernant l'accessibilité des services en Suisse en 2001 et son évolution de 1998 à 2001.

D'ici la fin de l'année 2006, les données du recensement fédéral des entreprises 2005 seront disponibles à l'échelon communal. Ces données seront ensuite rapportées à l'échelle de l'hectare et la méthode mise au point pour la présente étude permettra de procéder à de nouveaux calculs et d'analyser les résultats sur une plus longue période.

Simultanément, les données du recensement des entreprises fourniront des informations nouvelles concernant l'étude précédente intitulée «Services à la population: répartition territoriale 1995-2001», qui portait plus particulièrement sur la répartition des établissements et des emplois. Ces deux thèmes feront également l'objet d'analyses futures.

Enfin, l'un des objectifs consistera à intégrer dans d'autres analyses et études des services qui n'ont pas encore été pris en compte.

Notes méthodologiques

Services à la population: délimitation du thème

La notion de services à la population correspond à une définition large du service public : elle englobe les commerces, services et équipements marchands et non marchands, publics et privés, utilisés par la population dans ses activités courantes ou occasionnelles. Exemples: routes et transports publics, services d'enseignement, équipements culturels, équipements médicaux, services postaux et télécommunication, installations sportives, banques et assurances, magasins d'alimentation générale, cafés et restaurants, énergie.

Approche

Le thème des services à la population est analysé selon deux axes principaux: analyse de la répartition territoriale de l'offre de services et analyse de l'accessibilité physique à ces services. La deuxième étape d'analyse présentée ici se concentre sur l'accessibilité de quelques services.

Données

Sources

- Recensements fédéraux des entreprises (RE) 1998 et 2001 de l'Office fédéral de la statistique (OFS)
- Recensement fédéral de la population (RFP) 2000 de l'Office fédéral de la statistique (OFS)
- Arrêts de transport public: ARE, banque de données
 CFF

Services pris en compte

Les recensements des entreprises sont structurés selon la Nomenclature générale des activités économiques (NOGA), les établissements étant considérés en fonction de leur activité principale. Cela implique que, dans le cas des écoles p.ex., une école enfantine intégrée dans une école primaire n'apparaîtra pas sous la NOGA 80.10A mais sous la NOGA 80.10B.

 Ecoles enfantine et obligatoire: jardins d'enfants et écoles enfantines (80.10A), école primaire (80.10B), écoles à enseignement spécialisé (80.10C), écoles mixtes (80.10D), écoles secondaires du degré I (80.21A).

- Cabinets médicaux: Sous le terme cabinets médicaux (85.12A) sont entendues les activités des médecins généralistes, spécialistes et les chirurgiens, exercées en cabinets privés, en cabinets de groupe, ainsi que les activités des médecins avec clientèle privée dans des établissements hospitaliers et autres établissements.
- Pharmacies: commerce de détail de produits pharmaceutiques (52.31A).
- Magasins d'alimentation générale: commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire, soit les hypermarchés (52.11A), grands supermarchés (52.11B), petits supermarchés (52.11C), grands commerces (52.11D), petits commerces (52.11E).
- Restaurants et cafés: restaurants, cafés, tea-rooms (55.30A), hôtels avec restaurants (55.11A), boulangeries tea-rooms (52.24A).
- -- Banques: Pour cette analyse, le choix a été porté sur les banques dont les services touchent la plus grande partie de la population, soit: banques cantonales (65.12B), grandes banques (65.12C), banques régionales et caisses d'épargne (65.12D), caisses de crédit mutuel et banques Raiffeisen (65.12E), banques commerciales (65.12F).
- Musées: Gestion des musées de toute nature, préservation de sites et de monuments historiques (92.52A).
- Cinémas: gestion de salles de cinéma, projection de films cinématographiques ou de bandes vidéo dans des salles de cinéma, en plein air ou dans d'autres installations de projection, activités des ciné-clubs (92.13A).
- Hôpitaux: hôpitaux de soins généraux et cliniques spécialisées (85.11).
- Crèches: activités des institutions qui s'occupent d'enfants pendant la journée et qui leur offrent diverses sortes d'animation, crèches et garderies pour enfants handicapés physiques ou mentaux, activités des mamans de jour (85.32A).
- Librairies: commerce de détail de livres (52.47A).
- Ecoles du degré secondaire II: écoles préparant à la maturité et écoles normales (80.21B), écoles de degré diplôme et autres écoles de culture générale (80.21C), enseignement secondaire technique ou professionnel (80.22A).

- Installations sportives: gestion d'exploitations sportives couvertes ou non couvertes (92.61A).
- Cabinets de dentistes: activités exercées en cabinet privé ou dans des cliniques procurant des soins ambulatoires, y compris les dispensaires, les infirmeries et d'autres établissements analogues attachées à des entreprises, des écoles, etc. (85.13A).
- Kiosques: commerce de détail de journaux et de périodiques, kiosques (52.47B).
- Administration publique: administration publique générale (75.11A).
- Boulangeries et tea-rooms: vente au détail de pain, de biscottes, de biscuits et de confiseries combinée avec les établissements offrant des places assises où on peut consommer des boissons ainsi que commerce de détail de pain, de pâtisserie et de confiserie (52.24B).
- Stations d'essence et garages: stations-service (50.50A) et unités qui vendent et réparent conjointement les véhicules automobiles (50.20A).
- Poste nationale: activités de la Poste (64.11A).
- Arrêts de transport public: source: ARE, sur la base de la banque de données CFF.

Qualité des données du recensement des entreprises
Les données du RE ont été comparées avec les données
provenant d'autres sources (statistique des élèves de
l'OFS, statistiques scolaires de la Conférence suisse des
directeurs cantonaux de l'instruction publique /CDIP),
statistiques de la Fédération des médecins suisses/FMH,
statistique de la Société Suisse de Pharmaciens/SSPh,
statistique des banques de la Banque nationale suisse/
BNS). Ces comparaisons montrent que les données du
RE constituent une source de données plausibles. Elles
sont souvent les seules à fournir à l'échelon communal et
surtout à l'échelle de l'hectare les informations nécessaires aux analyses d'accessibilité.

Niveaux géographiques utilisés

Régions MS

Les 106 régions MS de la Suisse (MS = mobilité spatiale) se caractérisent par une certaine homogénéité territoriale et obéissent aux principes de petits bassins d'emploi avec une orientation fonctionnelle vers les centres (voir carte 5). Elles sont utiles pour l'analyse statistique de microrégions.

Régions urbaines, régions rurales

On entend par régions urbaines les agglomérations (centres des agglomérations et couronnes des agglomérations) et les villes isolées. Sont considérées comme villes isolées les communes qui ne sont rattachées à aucune agglomération mais qui comptaient au moins 10'000 habitants lors du dernier recensement de la population de 2000. Les régions rurales comprennent toutes les communes ne faisant pas partie des régions urbaines et qui ne sont pas des villes isolées (voir carte 6). Dans la présente étude, les villes isolées ont été intégrées aux couronnes d'agglomérations.

Typologie des communes de l'OFS

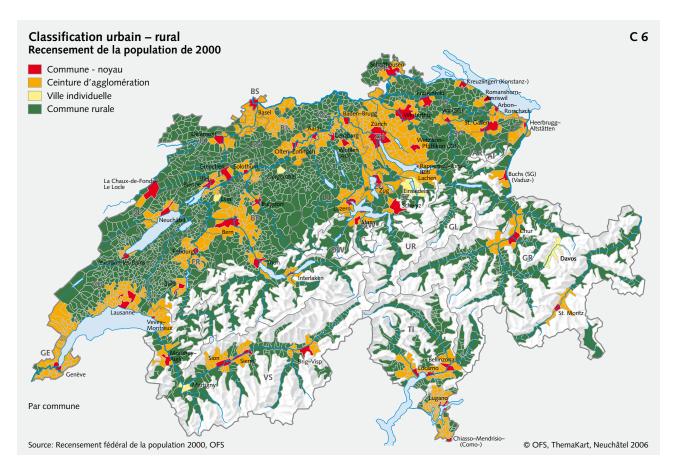
La typologie des communes selon le modèle centre-périphérie a été élaborée en 1988 sur mandat de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et de l'Office fédéral du développement territorial (ARE). Cette typologie classe les communes de Suisse en 22 types selon différents critères hiérarchisés. Ces 22 types ont été regroupés en 9 types, qui sont utilisés dans la présente étude (voir carte 7). Ces 9 types sont les suivants: centres (CEN); communes suburbaines (SUB); communes à revenu élevé (RE); communes périurbaines (PERI); communes touristiques (TOUR); communes industrielles et tertiaires (IND); communes pendulaires rurales (PEND); communes agraires-mixtes (MIX); communes agricoles (AGR). Les types de communes «centre» à «périurbain» appartiennent presque exclusivement aux régions urbaines, les types «touristique» à «agricole» essentiellement aux régions rurales.

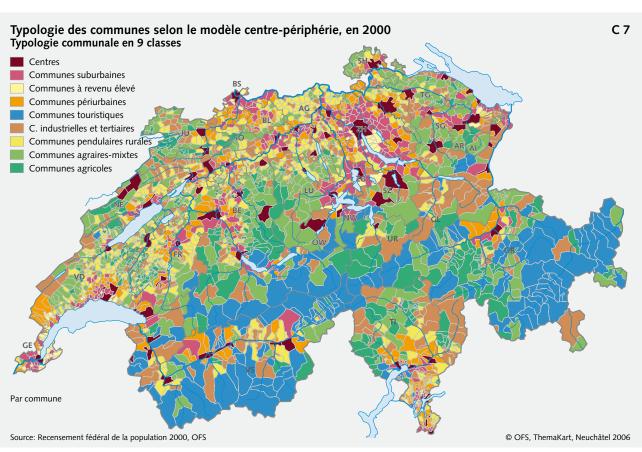
Accessibilité – méthode de calcul

La section Géo-information de l'OFS a calculé sur la base du réseau routier les distances entre chaque hectare habité de Suisse (depuis son point central) et une quarantaine de services. Ces calculs ont été réalisés sur la base du réseau des routes VECTOR25, à partir des données géocodées des recensements des entreprises de 1998 et de 2001 ainsi que du recensement fédéral de la population de 2000. Les données concernant les arrêts de transport public ont été fournies par l'Office fédéral du développement territorial (ARE).

Annexe







Programme des publications de l'OFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

Moyen de diffusion N° à composer

Service de renseignements individuels 032 713 60 11

info@bfs.admin.ch

L'OFS sur Internet www.statistique.admin.ch

Communiqués de presse: information rapide

concernant les résultats les plus récents www.news-stat.admin.ch

Publications: information approfondie 032 713 60 60

(certaines sont disponibles sur disquette/CD-Rom) order@bfs.admin.ch

Banque de données (accessible en ligne) 032 713 60 86

www.statweb.admin.ch

Informations sur les divers moyens de diffusion sur Internet à l'adresse www.statistique.admin.ch →Services →Les publications de Statistique suisse.

Disparités régionales et internationales

Services à la population: répartition territoriale 1995-2001, Analyse sur la base des recensements des entreprises, Numéro de commande: 042-0127

Soziokulturelle Unterschiede in der Schweiz: Vier Indizes zu räumlichen Disparitäten, 1990-2000, Numéro de commande: 001-0067 (CHF 17.–)

StatEspace (1/2005): Différences socioculturelles en Suisse – Quatre Indices de disparités spatiales, 1990-2000, Numéro de commande: 733-0501

Page Internet

www.statistique.admin.ch → Thèmes → Disparités régionales et internationales

Le thème des services à la population est analysé par l'Office fédéral de la statistique selon deux axes principaux: la répartition territoriale de l'offre de services, d'une part, et l'accessibilité physique à ces services, d'autre part. La présente étude se concentre sur l'accessibilité d'un certain nombre de services.

Les principaux résultats sont ventilés en fonction de différents niveaux géographiques (ville/campagne, types de communes, régions MS). Plusieurs graphiques et cartes permettent de répondre aux questions suivantes: quelle est l'accessibilité de tel ou tel service en Suisse? Quelle part de la population bénéficie d'une bonne accessibilité et dans quelles régions du pays? Peut-on mettre en évidence des disparités régionales importantes? Quelle évolution observe-t-on dans le domaine de l'accessibilité des services?

N° de commande

733-0601

Commandes

Tél.: 032 713 60 60 Fax: 032 713 60 61

E-mail: order@bfs.admin.ch

Prix Gratuit

ISBN 3-303-21022-7